

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 septembre 2009 COMMUNE DE MONTCLAR SUR GERVANNE</p>

Présidence de M. J.P. ANDEOL, Maire

Présents : Tous les conseillers en exercice, sauf les excusés

Excusés : Damien GIRY, Jean BOURGEOIS

Secrétaire de séance : Sylvie DERVILLE

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17 juillet 2009

1 - RAJOUT A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire fait part au conseil municipal du courrier reçu de la Communauté de Communes du Val de Drôme qui souhaite prendre la compétence énergie renouvelable

2 - INTERCOMMUNALITE

A – Retrait de la Communauté de Communes du Val de Drôme.

Suite à la discussion de juin 2009, Monsieur le maire souhaite confirmer le retrait de la commune auprès de la CCVD. Le conseil municipal demande son adhésion auprès de la Communauté de Communes du Crestois et valide la décision de retirer la commune de Montclar sur Gervanne de la CCVD,

B – Compétence énergies renouvelables de la CCVD

La CCVD souhaite prendre la compétence énergies renouvelables. Après discussion sur le sujet de l'éolien et sa possible implantation sur la commune, sur le sujet du retrait de la commune de la CCVD, le conseil municipal décide de ne pas modifier la compétence statutaire de la CCVD, n'approuve pas l'extension de la compétence communautaire aux énergies renouvelables.

3 - DOSSIERS EN COURS

A – Paillasson / Maret

Monsieur le maire rappelle le projet sur le quartier Paillasson/Maret. Les travaux d'électrification et de téléphonie étant terminé, il y a besoin d'étudier le sol pour l'assainissement individuel. De plus il y a besoin de confirmer l'emplacement du chemin par convention avec les propriétaires. Pour tout cela, il propose aux membres de l'assemblée de réunir les membres volontaires du conseil municipal avec les propriétaires. La réunion est fixée au vendredi 25 septembre 2009 à 18h30 en mairie.

B – Archivage

Monsieur le maire fait part du courrier reçu du centre de gestion proposant les services d'archivage. Il sera prévu au budget 2010 une journée d'intervention pour faire un bilan.

C – Dégâts d'orages

Voirie : Reste à réaliser les travaux de goudronnage aux points propres de Vaugelas, sur les chemins communaux menant chez M. Soubeyrand et M. Sylvestre. Il a été demandé à l'entreprise Liotard de faire le point financier des travaux réalisés. Selon cet état, serait à prévoir un dépôt de gravier en amont du pont de Vaugelas, consolider à Vaugelas l'enrochement à la station d'épuration et nettoyer la rivière Charsac,

AEP : Reste à réaliser un passage à gué en béton au chemin de Vachères.

D – Aménagement esthétique du village

Monsieur le maire fait part de l'enquête publique, de ses conclusions et de l'arrêté préfectoral approuvant le tracé pour l'établissement des servitudes en électricité sur la commune de Montclar sur Gervanne.

E – Eau / Réseau d'eau

Monsieur le maire remet un plan des réseaux de la commune (réseaux propres communaux et réseaux du Syndicat Drôme Gervanne). Est également remis le suivi hebdomadaire des compteurs généraux d'alimentation en eau potable ainsi l'évolution de la consommation d'eau par les particuliers.

Courant l'été, un compteur a été posé à la source de Daillon pour connaître ses apports.

Courant septembre, recherche d'une fuite sur le réseau communal.
Accord de M. Xueref pour le passage d'une conduite de vidange sur son terrain.

F – Agence postale de Beaufort

Des réunions seront fixées courant octobre concernant la convention entre la poste et les communes.

G – Table d'orientation

Le chargé du dossier présente deux devis pour la rénovation de la table d'orientation de l'église Saint Marcel. Les devis s'élèvent entre 2000€ et 7000€ HT selon la matière (résine ou pierre de lave émaillée) et selon s'il y a le socle ou pas. Le Conseil Général sera sollicité pour une participation financière.

H – Journée du patrimoine

Elles auront lieu le 19 et 20 septembre 2009. Les deux églises de Montclar sur Gervanne seront ouvertes.

I – Extraction du gravier

Monsieur le maire précise qu'aucun document n'est à fournir par l'agriculteur si l'extraction de dépasse pas 2 m de profondeur.

J – Informations diverses

- Un courrier de la bibliothèque de Beaufort revendiquant son statut intercommunal
- Un courrier de la préfecture de la Région Rhône-Alpes demandant aux détenteurs de noyers sur notre commune de réaliser des traitements pour lutter contre la mouche du brou de la noix.
- arrêté de la préfecture de la Drôme relatif à la prévention des incendies de forêt
- réunion du CLD, commission emploi, le 15 octobre à Vaunaveys la Rochette sur « comment les habitants de la vallée qualifient-ils leur condition de travail ? »

Urbanisme :

- Le PC de Mme BARNAVE est accordé
- Le permis de construire de Mme HUFTIER concernant la rénovation d'un mur, le permis de construire de M. et Mme LAUME concernant une maison d'habitation, la déclaration préalable de M. BARADEL pour capteurs solaires et la déclaration préalable de Mme CHARLEMAGNE pour la réfection d'une toiture n'apportent aucune remarque du conseil municipal. Ils seront transmis au service de l'état pour instruction.

Le prochain conseil municipal est fixé au 16 octobre 2009.

Fin de séance : 22h00